a démocratie

La Pologne et la Hongrie sont aujourd'hui les fers de lance de l'« illibéralisme », et d'autres pays semblent prêts à leur emboîter le pas en Europe. Si ces régimes hybrides ne rejettent pas les principes fondateurs de la démocratie, ils les vident dangereusement de leur contenu

ANNE CHEMIN

l fait si chaud, en ce jour de juillet 2014, que Viktor Orban a troqué son costume-cravate pour une chemisette bleu ciel à col Mao. L'allocution qu'il prononce alors dans la petite ville transylvanienne de Baile Tusnad n'a pourtant rien d'un aimable discours estival: devant ses partisans, le chantre de la «révolution nationale» hongroise revendique haut et fort un mot qui fleure bon la tentation autoritaire: «illibéralisme». Le nouvel Etat que nous construisons en Hongrie, proclame le premier ministre, n'est ni un Etat-nation, ni un Etat libéral, ni un Etat-providence: il est «illibéral».

Démocratie illibérale? A première vue, l'expression a un petit air de paradoxe, voire d'oxymore, tant la démocratie a toujours, en Occident, rimé avec le libéralisme constitutionnel. «Ce terme renvoie à la tradition, profondément enracinée dans l'histoire occidentale, qui cherche à protéger l'individu de la contrainte, quelle qu'en soit la source: l'Etat, l'Eglise ou la société, analyse, en 1997, l'essayiste américain Fareed Zakaria dans la revue Foreign Affairs. Il est libéral parce qu'il se nourrit du courant philosophique, né avec les Grecs, qui met l'accent sur la liberté individuelle. Il est constitutionnel parce qu'il repose sur la tradition, inaugurée par les Romains, de l'Etat de droit, »

Séparation des pouvoirs, indépendance de la justice, défense de la liberté d'expression : le libéralisme politique, résume Fareed Zakaria, prône le contrôle des pouvoirs et l'égalité devant la loi. «Dans presque toutes ses variuntes, le libéralisme constitutionnel soutient que les êtres humains ont des droits naturels et que le gouvernement doit accepter une loi fondamentale qui limite ses propres pouvoirs et garantit ces droits. La Magna Carta [la Grande Charte des libertés anglaises de 1215], la Constitution américaine et l'Acte final d'Helsinki [en 1975, le texte, signé par 35 pays de l'Ouest et de l'Est, reconnaissait notamment le caractère universel des droits humains] sont autant d'expressions du libéralisme constitutionnel.»

En Europe, la démocratie électorale et le libéralisme politique sont souvent allés de pair mais cette époque semble révolue : si certains dirigeants d'Europe centrale acceptent la libre compétition dans les urnes, ils se passeraient volontiers des libertés publiques. «La Pologne et la Hongrie sont allées très loin dans cette logique, constate Jacques Rupnik, directeur de recherche à Sciences Po, Les dirigeants de ces deux pays sont certes démocratiquement élus, mais ils tentent de fragiliser les cours constitutionnelles, de remettre en cause l'indépendance de la magistrature, de limiter la liberté de l'audiovisuel public et de mettre au pas l'administration.»

Pour caractériser cette zone grise qui sépare les régimes autoritaires des démocraties libérales, l'essayiste Fareed Zakaria a forgé, à la fin des années 1990, un terme nouveau: la « démocratie illibérale ». Dans l'article publié par Foreign Affairs, puis, dans un livre paru en 2003 (L'Avenir de la liberté. La démocratie illibérale aux Etats-Unis et dans le monde, Odile Jacob), il explore les arcanes de ce modèle politique qui conjugue deux principes contradictoires: les dirigeants sont élus, ce qui leur

« Les dirigeants des démocraties illibérales affirment agir au nom même de la réhabilitation de la souveraineté populaire et donc de la démocratie »

JACQUES RUPNIK
professeur à Sciences Po

permet de se dire démocrates, mais ils «privent leurs citoyens des droits fondamentaux», ce qui leur vaut le qualificatif d'«illibéraux».

Dans cet article traduit en 1998 dans la revue française Le Débat, Fareed Zakaria évoque les principales figures de cette contre-révolution «illibérale»: Boris Eltsine, en Russie, ou Carlos Menem, en Argentine, écrit-il, respectent ainsi la loi du suffrage universel mais ils s'empres-

sent, une fois élus, de mettre leurs Parlements «sur la touche pour gouverner par décrets». «Des offenseurs modestes, comme l'Argentine, aux quasi-tyrannies, comme le Kazakhstan et la Biélorussie, en passant par la Roumanie et le Bangladesh, qui se situent entre deux, il existe toute une gamme de démocraties illibérales», résume l'essayiste américain.

Vingt ans plus tard, la galaxie illibérale s'est étoffée. En Europe, la Pologne et la Hongrie sont devenues les fers de lance de ce mouvement, mais d'autres pays d'Europe centrale semblent prêts à leur emboîter le pas. Pour le politiste Jacques Rupnik, le «triomphalisme démocratique» des années 1990 n'est plus qu'un souvenir: «A l'époque, les dirigeants européens pensaient que les pays d'Europe centrale allaient adopter le principe des élections libres et construire des institutions garantissant l'Etat de droit. Le parachèvement de ce mouvement serait, croyait-on, leur adhésion à l'Union européenne, qui était considérée comme un point de non-retour.»

En rejoignant l'Union, les anciens pays communistes entraient en effet dans le temple du libéralisme politique. En 1993, les critères d'adhésion définis par le conseil européen de Copenhague imposaient aux nouveaux entrants la création d'«institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection». Vingt ans plus tard, nombre de pays d'Europe centrale et orientale tournent délibérément le dos à ces valeurs. «La Hongrie ne respecte plus le premier critère politique d'appartenance à l'Union européenne : être un Etat de droit fondé sur le pluralisme »,

affirmait en mars l'historien Sylvain Kahn dans le média d'information Explicite.

Si les dérives de la Pologne et de la Hongrie inquiètent les défenseurs du liberalisme politique, elles les plongent dans le même temps dans une certaine perplexité. Car les démocraties illibérales se gardent bien de rejeter frontalement les principes fondateurs de la démocratie, comme le font les totalitarismes ou les dictatures: elles préferent les vider pernicieusement de leur contenu. «Ce qui est intéressant et bien sûr dérangeant, c'est que les dirigeants des démocraties illibérales affirment agir au nom même de la réhabilitation de la souveraineté populaire, et donc de la démocratie», souligne le politiste Jacques Rupnik.

UNE PATHOLOGIE « INTERNE »

Pour l'historien Pierre Rosanvallon, l'illibéralisme est en effet une pathologie «interne» à l'idée démocratique: si cette culture politique limite les libertés publiques, observe-t-il, c'est au nom même d'une certaine conception de l'exigence démocratique. «Il ne s'agit donc pas seulement de stigmatiser ce qui constituerait des entorses commises aux droits des personnes, marquant un écart plus ou moins dissimulé entre une pratique et une norme proclamée, résumait-il, en 2001, devant l'Académie des sciences morales et politiques. Le problème est plus profondément de comprendre une étrangeté constitutive.»

Comment définir la philosophie politique de cet « illibéralisme » qui fleurit aujourd'hui en Europe centrale? Sans doute en insistant sur la sacralisation des élections. Dans ces régimes hybrides qui ne ressemblent ni à des autocra-

Le bonapartisme, clé de l'illibéralisme français, selon Pierre Rosanvallon

L'« illibéralisme » n'est pas une philosophie politique réservée aux pays d'Europe centrale de ce début de XXI° siècle: c'est aussi une tentation française qui s'expime pleinement, au XIX° siècle, dans le bonapartisme. En conjuguant le culte de l'Etat rationalisateur et la mise en scène d'un « peuple-un », ce modèle politique incarné par Napoléon II° puis Napoléon III est, selon l'historien Pierre Rosanvallon, « la clef de compréhension de l'illiberalisme français » : le bonapartisme « met brutalement à nu les ressorts les plus profonds » de la tradition illibérale française, expliquait-il en 2001 devant l'Académie des sciences morales et politiques.

Si Napoléon le n'a jamais théorisé le bonapartisme, son neveu Louis Napoléon, qui deviendra Napoléon III en 1852, tente, dès les années 1830, d'inscrire le bonapartisme dans une théorie de la démocratie moderne. Partisan résolu du suffrage universel, il professe une conception révolutionnaire de la souveraineté. «La République démocratique sera l'objet de mon culte; j'en serai le prêtre», promet-il dès 1840 dans sa proclamation au peuple français.

REPRÉSENTATION-INCARNATION

Napoléon III rejette les partis politiques, impose des restrictions à la liberté de la presse et cultive la représentation-incarnation. «L'empereur n'est pas un homme, c'est un peuple», résume, en 1853, l'un des théoriciens du Second Empire, La Guéronnière. L'empereur et ses partisans évitent d'ailleurs de s'adresser aux citoyens ou aux électeurs: ils «ne veulent connaître que le pays ou le peuple, toujours au singulier, comme si les Français ne pouvaient exister dans leurs différences politiques», constate Pierre Rosanvallon dans La Démocratie inachevée (Gallimard, 2000). Ce césarisme, analyse le professeur du Collège de France, en faisant référence à l'essayiste américain Fareed Zakaria, « définit ce que l'on pourrait appeler

une "démocratie illibérale" ». « En même temps qu'est consacré le pouvoir de légitimation et de sanction du peuple (au moyen d'élections librement organisées), les libertés publiques (de la presse, d'organisation partisane, etc.) ne sont pas reconnues au prétexte qu'elles parasiteraient l'expression libre et immédiate de la volonté générale, et le peuple est uniquement appréhendé sous les espèces d'une totalité que l'on ne saurait décomposer. »

Cette philosophie inscrit la souveraineté politique dans un triple cadre, poursuit Pierre Rosanvallon: une conception de l'expression populaire qui privilégie le plébiscite, une philosophie de la représentation comme incarnation du peuple en un chef et un rejet des corps intermédiaires qui font obstacle au face-àface entre le peuple et le pouvoir. Pour l'historien, ce régime constitue l'« une des menaces les plus graves susceptibles de pervertir l'idéal démocratique ». ◆ A. CH.



ties ni à des démocraties libérales, la source première de toute légitimité politique est le vote – et lui seul. Le Hongrois Viktor Orban comme le Polonais Jaroslaw Kaczynski estiment que, une fois élus, les dirigeants détiennent le monopole de la représentation du peuple. Parce qu'ils incarnent la volonté générale, ils ne veulent rencontrer aucun obstacle sur leur chemin : rien ni personne ne doit entraver le pouvoir qu'ils ont tiré des urnes.

Le politiste bulgare Ivan Krastev résume cette philosophie politique en un adage: les démocraties illibérales promettent aux citoyens une chose que leurs sœurs libérales ne peuvent leur donner – une fois élue, la majorité pourrait «faire tout ce qu'elle voudra». Au risque de sombrer dans un travers que dénonçait déjà, au XVIIIe siècle, James Madison (1751-1836): dans les Federalist Papers (1788), celui qui deviendra le quatrième président des Etats-Unis mettait en garde contre la tyrannie majoritaire. Dans une démocratie, écrivait l'un des Pères fondateurs de la démocratie américaine, l'oppression peut venir de «la communauté que forme la majorité».

Ce culte de la souveraineté populaire donne à ces nouveaux régimes une tonalité résolument populiste. «Ceux qui défendent une conception illibérale de la démocratie ont l'obsession de la spontanéité et de l'incarnation, analyse le philosophe Florent Guénard, directeur de la rédaction de La Vie des idées et auteur de La Démocratie universelle (Seuil, 2016). Ils s'autorisent d'une conception spécifique du peuple: il est censé tenir son unité du chef, une figure qui est en communion avec lui et qui connaît d'instinct la volonté populaire.» Une philosophie que le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, revendique sans ambiguïté: «Je suis du peuple et je vais être pour le peuple », proclame-t-il volontiers.

Au nom de cette philosophie politique, les dirigeants des démocraties illibérales congédient sans état d'âme la subtile horlogerie de l'Etat de droit. Ils contestent vigoureusement le bien-fondé du contrôle constitutionnel ou la légitimité du pouvoir des juges. «L'ennemi, c'est l'impossibilisme légal», tonne Jaroslaw Kaczynski, le président du mouvement polonais Droit et justice (PiS). Ces vaines finasseries du libéralisme politique ne sauraient, à leurs yeux, limiter l'expression de la volonté générale exprimée par le peuple souverain. «L'Etat de droit est considéré comme une faiblesse qui impose au pouvoir des compromis permanents», analyse le politiste Jacques Rupnik.

En célébrant avec exaltation la puissance sans limites de la souveraineté populaire, les démocraties illibérales ne se contentent pas de menacer l'Etat de droit : elles nient l'infinie complexité de la société civile. «Pour le PiS polonais ou le [parti nationaliste] Fidesz

hongrois, la société n'est pas le lieu d'expression de la conflictualité démocratique, regrette Michaël Fœssel, professeur de philosophie à l'Ecole polytechnique. Dans ces Etats forts, il ne doit rien y avoir entre le chef et son peuple : il faut imposer le silence aux associations, aux syndicats, aux partis d'opposition et à tous les citoyens qui contestent la vision religieuse, voire ethnique, de la nation que défendent les dirigeants. Plus qu'une entorse au libéralisme, c'est une véritable négation de la société civile.»

La démocratie ne saurait pourtant se passer d'une société civile ouverte et pluraliste, poursuit le philosophe. «Comme l'a montré [le philosophe] Claude Lefort, une société démocratique doit avoir intériorisé la culture de la confrontation, dit-il. Le peuple est traversé par des oppositions: il faut donc insister sur la valeur, non pas de la fusion entre le chef et le peuple, mais du conflit. Au pluralisme électoral des partis doit s'ajouter celui de la société, c'està-dire l'acceptation officielle du dissensus comme élément fondateur de la politique. Le fait que les démocraties dites "illibérales" soient d'anciens régimes communistes n'est pas un hasard: ces pays sont dépourvus de cette culture démocratique.»

DÉSIR D'ÉMANCIPATION

En réduisant la démocratie à l'élection, les défenseurs de la démocratie illibérale adoptent une conception minimaliste qui, selon le philosophe Florent Guénard, aurait, en son temps, satisfait l'économiste autrichien exilé aux Etats-Unis Joseph Schumpeter (1883-1950). «Dans Capitalisme, socialisme et démocratie, paru en 1942, Schumpeter estime que la démocratie ne doit pas être considérée comme la source du bien commun ou être associée à des valeurs: à ses yeux, elle représente simplement une procédure de désignation utile. Dans cette vision inspirée par la théorie économique, ce qui compte, c'est que l'individu ait la capacité de choisir parmi une offre politique, de même que l'Homo economicus choisit parmi une offre économique.»

Nul ne conteste que l'élection au suffrage universel des dirigeants politiques, au terme d'une compétition libre, est au cœur de la démocratie, mais elle ne saurait se passer de toute définition du bien commun. «L'idée que la démocratie ne se résume pas au principe électoral est ancienne, poursuit Florent Guénard. Au XVIII^e siècle, Jean-Jacques Rousseau a clairement exprimé l'idée que ce régime avait une véritable substance: en distinguant la volonté générale de la volonté de tous, il montrait que la majorité pouvait se tromper sur le bien commun. La démocratie ne peut donc pas être réduite au régime des opinions: elle a un contenu.»

Pour les défenseurs de la démocratie libérale, ce contenu a pour nom la dignité, l'égalité, la liberté ou la justice. La démocratie ne sait évidemment pas toujours les décliner avec bonheur, mais elle porte en elle un désir d'émancipation qui dépasse le simple droit de vote, insiste Florent Guénard. « Dans les démocraties, il existe un intouchable qui ne peut pas être affecté par les aléas des processus électoraux, précise-t-il. Parmi ces valeurs substantielles figurent l'égalité mais aussi la liberté. Il ne suffit pas d'avoir le soutien de la majorité pour s'affranchir de cette aspiration : on ne peut pas vouloir librement ne pas être libre. »

Les démocraties illibérales appartiennentelles encore au club des démocraties? Florent Guénard ne le pense pas. «Ces régimes, qui ne respectent pas les libertés politiques et les droits individuels, ne sont plus des démocraties», assure le philosophe. Le professeur de science politique à l'université de Princeton Jan-Werner Müller est, lui aussi, plus que perplexe. «A moins de considérer qu'une démoManifestation contre le président hongrois Viktor Orban, à Budapest, le 21 avril. BERNADETT SZABO/ REUTERS

cratie reste une démocratie tant que le gouvernement ne bourre pas les urnes le jour des élections, il faut reconnaître que [dans ces régimes] la démocratie elle-même est abîmée », explique, dans le New York Times du 5 avril, l'auteur de Qu'est-ce que le populisme? Définir enfin la menace (Premier Parallèle, 2016).

Comment, dès lors, qualifier ces régimes étranges qui apparaissent au sein même de l'Union européenne? Pour les distinguer des démocraties libérales, le politiste américain Larry Diamond parle de « pseudodémocraties » électorales. Michaël Fœssel, lui, suggère le terme de systèmes « néolibéraux autoritaires ». «Pour des régimes hybrides comme les démocraties illibérales, il faut inventer des termes hybrides, conclut le politiste Jacques Rupnik. Certains Anglo-Saxons utilisent une expression assez juste: ils parlent d'"autoritarisme concurrentiel". Ces régimes tolèrent certes la compétition politique, mais elle est faussée par l'accès inégal aux médias ou la marginalisation de l'opposition. » •

